

# DOMAINE PUBLIC

## Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2217 DANS CE NUMÉRO

Edition du 10 septembre 2018

Prestations complémentaires: malheur aux pauvres (Jean-Daniel Delley)

Le Parlement veut économiser sur le dos des plus démunis

Après la sortie du fissile, la sortie du fossile (René Longet)

Le droit d'initiative populaire renouvelé pour la cause environnementale

Armes nucléaires: le Conseil fédéral préfère la non-prolifération à l'interdiction

(François Nordmann)

Ne pas lâcher la proie pour l'ombre

**Une petite ville dans la montagne** (Charlotte Robert)

Carte postale de Suisse...

#### **Expresso**

Les brèves de DP, à lire sur le site dans le Kiosque

# Prestations complémentaires: malheur aux pauvres

Le Parlement veut économiser sur le dos des plus démunis

Jean-Daniel Delley - 09 septembre 2018 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/33652

AVS, AI et prévoyance professionnelle font l'objet de toutes les attentions. Les prestations complémentaires (PC) par contre n'intéressent guère. A tort, car la révision législative en cours risque fort de péjorer la situation des plus démunis.

Les rentes AVS/AI doivent couvrir les besoins vitaux de manière appropriée. C'est ce qu'exige la Constitution (art. 112). Et les besoins vitaux vont au-delà du strict minimum vital. La rente doit permettre la couverture des soins médicaux de base, la possibilité de tenir son propre ménage et de prendre part à la vie sociale, comme le rappelle le Conseil fédéral dans son Message (p. 9) à l'appui de l'actuelle révision.

En 1965, à l'occasion de la 6e révision de l'AVS, gouvernement et Parlement ont reconnu que cette exigence n'était pas respectée: 200'000 rentiers AVS/AI ne disposaient pas alors de revenus suffisants pour couvrir leurs besoins vitaux. Pour combler cette lacune, ils instituent les prestations complémentaires sous condition de ressources. Elles doivent couvrir les besoins vitaux, le loyer et la couverture médicale de base. Ces prestations sont appelées à disparaître dès lors que les rentes AVS auront atteint un niveau suffisant, comme en témoigne leur inscription dans

les dispositions transitoires de la Constitution.

En 1975, la 8e révision de l'AVS aboutit à un doublement des rentes et permet de réduire d'un tiers le nombre des bénéficiaires de PC. Pourtant les besoins vitaux de 20% des rentiers ne sont toujours pas couverts. Pour mettre fin à cette course-poursuite, les PC prennent alors place de plein droit dans la Constitution (art. 112a) dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons adoptée en 2004. Le provisoire devient définitif, ce qui permet d'éviter une augmentation des rentes AVS pourtant prescrite par l'article 112 alinéa 2 lettre b.

Le nombre des bénéficiaires et le coût des PC ne cessent de progresser. Entre 2000 et 2014, ce nombre passe de 202'000 à 309'000 et les dépenses font plus que doubler, grimpant de 2,3 à 4,9 milliards. Une progression due à l'évolution démographique ainsi qu'à la hausse des prix et des salaires. 12,4% des rentiers AVS et 44.1% des rentiers AI dépendent des PC. La croissance est particulièrement marquée chez les bénéficiaires de l'AI, en cause l'augmentation du nombre de jeunes au bénéfice de l'AI. Et également les mesures d'économie imposées à l'AI alors qu'entre 2003 et 2015 la

proportion des rentiers AVS bénéficiaires des PC est restée constante (12%), celle des rentiers AI est passeé de 28 à 45%.

Cette évolution conduit le Conseil fédéral à présenter un projet de réforme en 2015. Pudiquement motivé par le besoin «d'optimiser le système de prestations» et «d'éliminer les effets pervers», ce projet vise en fait à faire des économies: 300 millions. Et lorsque le Conseil fédéral affirme vouloir maintenir le niveau des prestations, il fait référence aux bénéficiaires qui y auront encore droit.

Si les économies décidées par le Conseil des Etats restent du même ordre, le Conseil national ne lésine pas sur les coupes: plus de 600 millions. Commençons par les plus choquantes. Le montant du loyer pris en compte pour fixer le montant des PC n'a pas changé depuis... 2001, alors que la moyenne des loyers a augmenté de près de 24% depuis lors. Si le Conseil des Etats a accepté une hausse de 18%, la commission du National concède 5%, et rien du tout dans certains cantons où le coût du logement n'aurait paraît-il pas bougé. Or le tiers des rentiers paient actuellement plus que le montant qui leur est attribué.

La même commission tient à

pénaliser le rentier dont le conjoint travaille. La totalité du revenu de ce dernier sera prise en compte pour la détermination du montant des PC – au lieu de 80% selon la décision du Conseil des Etats. Une véritable désincitation au travail!

Contrairement au Conseil fédéral, le Parlement ne veut pas interdire le retrait des avoirs du deuxième pilier qui prive l'assuré de sa rente professionnelle. Mais le National prévoit de pénaliser cette possibilité – y compris un retrait partiel – en diminuant de 10% l'éventuelle future PC. Pourquoi sévir indistinctement alors que les abus, bien réels, restent marginaux? C'est la qualité des contrôles qui laisse à désirer, comme l'a constaté le Contrôle fédéral des finances.

A quoi il faut notamment ajouter une baisse des prestations pour enfant et une diminution (de 37'500 à 30'000 francs) du montant d'épargne au-delà duquel on perd le droit aux PC.

Un meilleur contrôle de la mise en œuvre des PC, comme le préconise le Contrôle fédéral des finances, permettrait à coup sûr de faire des économies. Mais le Parlement s'est bien gardé d'aborder la vraie question: pourquoi les PC sont-elles devenues de plus en plus indispensables pour un nombre croissant de rentiers? Parce que le niveau des rentes AVS/AI reste insuffisant et ne répond pas au mandat constitutionnel.

# Après la sortie du fissile, la sortie du fossile

Le droit d'initiative populaire renouvelé pour la cause environnementale

René Longet - 06 septembre 2018 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/33641

Une nouvelle <u>Association suisse</u> pour la protection du climat s'est donnée pour objectif le lancement, au début de l'année prochaine, d'une *«initiative pour les glaciers»*. Sous cette bannière patriotico-emblématique, mais ô combien fondée sur une triste réalité, il s'agit de sortir d'ici 2050 de tout usage d'énergie fossile en Suisse.

La sortie du fissile trouve ainsi son pendant dans le domaine du fossile. Mais, contrairement au texte en préparation, pour le nucléaire le Parlement a voulu laisser ouverte la date de la fin de son exploitation. Dans ces conditions, et vu la durée de vie des centrales en fonction, la sortie du nucléaire n'est pas prévue avant les années 2030.

L'initiative pour les glaciers reprend le scénario de la société à 2'000 watts esquissé voici une vingtaine d'années à l'EPFZ: d'ici 2050 il faudrait diviser par trois notre consommation d'énergie et en tirer les trois quarts de sources renouvelables. A l'heure actuelle, le nucléaire fournit seulement 9% de notre consommation (soit entre 33% et 40% de l'électricité) tandis que le fossile - gaz et pétrole en représente le 66%. L'effort à fournir, pour indispensable qu'il soit, eu égard aux dangers de dérive climatique planétaire, est ici d'une tout autre dimension.

Qu'on en juge: la moitié de notre parc immobilier est encore chauffé au mazout et au rythme d'assainissement énergétique des bâtiments (de 0,9% du parc par an), on est très loin d'atteindre des réductions significatives des consommations globales. Un petit tiers de la facture pétrolière est due aux transports, surtout à la route mais également à l'aviation. Dans ce secteur aussi, on est très loin de changer nos modes de déplacement, en particulier pour les loisirs.

La radicalité de l'initiative correspond bien à la radicalité des mesures à prendre et nous sort définitivement des mesures d'optimisation qui, à ce jour, n'ont pas vraiment modifié nos habitudes. Notons toutefois qu'en 25 ans la part du renouvelable dans notre bilan énergétique a crû de 50%, passant de 15% à 22%. Il est déjà clair que dans ce contexte les opposants à l'éolien vont avoir quelque peine à développer une argumentation crédible...

# L'initiative populaire en question

La démarche lancée par les initiants interpelle sur l'usage des droits politiques. Le projet émane d'un groupe comportant certes diverses figures connues, dont le prix Nobel Jacques Dubochet, mais peu de personnes rattachées à un groupe d'intérêt existant, encore moins à un parti. Ce n'est ni le WWF, ni Greenpeace ou la Fondation suisse de l'énergie, pas plus que le parti des Verts. En outre, ce n'est pas un texte programmatique qui, une fois adopté, est souvent considéré dans la

pratique davantage comme une déclaration d'intention que comme une norme juridique contraignante.

Ainsi l'article 104a de la Constitution sur la sécurité alimentaire, plébiscité en septembre 2017, a été froidement désavoué, six semaines à peine après le vote, par le rapport du Conseil fédéral sur «le développement à moyen terme de la politique agricole». Même si ce rapport a dû être retiré par son auteur, cet épisode a écorné passablement la confiance que l'on peut avoir quant au respect de la Constitution par le gouvernement fédéral.

L'initiative dite de Rothenturm constitue un précédent célèbre. Elle a permis d'inscrire dans la Constitution la protection des marais et des sites marécageux. Or, écrit l'Office fédéral de l'environnement en 2016, «la superficie des hauts marais rapportée à la superficie totale des marais a reculé de 10% entre les deux

périodes de contrôle».

# Un texte pour une fois impératif

Le texte sur la sortie du fossile, sur fond de telles expériences, est formulé bien plus impérativement. Deux initiatives portant sur les pesticides s'inscrivent dans la même mouvance: un texte sans trop de latitude d'interprétation et un groupe d'initiants situés hors des appareils.

On décèle ainsi deux mouvements complémentaires: des citoyennes et citoyens fortement motivés, qui n'envisagent pas le droit d'initiative comme un privilège d'organisations établies et qui s'en saisissent sans crainte ni hésitation. Et une méfiance croissante face à des autorités fédérales qui cherchent à affaiblir les effets d'un texte (et d'un vote populaire) qui ne leur convient pas. Un coup de renouveau pour la démocratie directe, en somme!

# Armes nucléaires: le Conseil fédéral préfère la non-prolifération à l'interdiction

Ne pas lâcher la proie pour l'ombre

François Nordmann - 05 septembre 2018 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/33637

Il y a quelques mois Rémy Pagani, alors maire de Genève, recevait au Palais Eynard le chef de l'opposition travailliste au Royaume-Uni, Jeremy Corbyn, à qui le <u>prix Sean</u> <u>MacBride</u> venait d'être attribué.

Se drapant dans la gloire du

Prix Nobel de la paix décerné à l'Ican, fédération d'ONG domiciliée à Genève et qui est à l'origine du tout récent traité sur l'interdiction des armes

nucléaires (Tian), le magistrat genevois a ainsi interpellé son hôte illustre: vous serez bientôt le premier ministre d'un pays détenteur d'armes nucléaires, le premier à être en position de signer le Tian; cette démarche historique vous incombe et nous saluons en vous le pionnier que vous ne manquerez pas d'être, faites-le, ne nous décevez pas!

Le *leader* travailliste botta en touche: je respecte le Tian, accomplissement majeur en faveur de la paix dont je félicite les auteurs. Et je m'engagerai de toutes mes forces à mettre en œuvre toutes les virtualités... du traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP).

C'est à peu de choses près l'attitude du Conseil fédéral en la matière. Le Tian a ses mérites, ne serait-ce que parce qu'il souligne le danger qui naît de la possession et de l'utilisation des armes nucléaires. Il a une valeur déclaratoire. Il met en œuvre des principes humanitaires qui devraient conduire à bannir ces armes dangereuses et non discriminatoires pour les populations, au même titre que les armes biologiques et chimiques. A cet égard, il comble une lacune en droit international. Mais il souffre de graves défauts aux yeux du gouvernement suisse.

D'une part, le Tian affaiblit le régime de la non-prolifération actuellement en vigueur: aucune des puissances nucléaires reconnues (Etats-Unis, Royaume-Uni, France, Chine, Fédération de Russie) ni aucune des puissances nucléaires non déclarées (Inde, Pakistan, Israël, Corée du Nord) n'ont l'intention d'y adhérer. D'autre part, le régime de vérification proposé par le Tian est plus faible que celui du TNP et n'inclut pas le protocole additionnel de l'AIEA devenu l'un des piliers du système de vérification. De plus, le refus absolu des pays dotés d'armes nucléaires et de leurs alliés d'adhérer au traité d'interdiction limite considérablement la portée de ce traité, qui ne rassemble à ce jour qu'une soixantaine de pays.

Le TNP, pierre angulaire des efforts internationaux en vue de maîtriser les armes nucléaires, réunit à la fois les puissances nucléaires et la plupart des pays non nucléaires; il a eu pour effet de faire diminuer le nombre d'armes nucléaires dans le monde mais n'a pas pu empêcher leur modernisation ni la reprise de la course aux armements. Cependant il reste le meilleur instrument pour juguler la prolifération d'armes nucléaires et constitue à cet égard un succès de la communauté internationale en ce domaine, en dépit de ses limites.

En outre le Tian stigmatise les Etats qui appliquent la dissuasion nucléaire: or l'arme nucléaire, dont les effets dévastateurs sont condamnés par le droit international, se justifie pleinement aujourd'hui dans la dissuasion, qui est licite. La Suisse ne peut pas se lier à un traité qui mettrait en cause la politique de sécurité de ses voisins avec qui elle coopère déjà aujourd'hui sur le plan militaire. On peut même imaginer, dans un cas extrême, et compte tenu de la dégradation de la situation de sécurité en Europe, que la Suisse doive se tourner pour sa défense vers lesdits voisins ou vers ses partenaires du PPP, le Partenariat pour la paix de l'Otan, y compris en s'abritant sous leur parapluie nucléaire.

Autrement dit, on souhaiterait de tout cœur que les objectifs du Tian puissent se réaliser avec l'accord de tous les pays, mais dans les conditions actuelles cela reste du domaine de l'idéalisme. Si l'on regarde les choses telles qu'elles sont, le risque de nous couper d'éventuels alliés en prenant des positions dogmatiques sans grand effet autour du Tian n'en vaut pas la chandelle. La situation mondiale est devenue trop dangereuse pour que l'on puisse remettre en cause la dissuasion nucléaire qui assure tant bien que mal un moindre degré d'instabilité dans le monde.

Le Conseil fédéral continuera à suivre les progrès du Tian. La position qu'il adopte à cet égard est équilibrée. Il n'entend pas lâcher la proie pour l'ombre et s'inscrit dans la logique du TNP.

Mais il devrait aller plus loin en exigeant plus de rigueur de ses partenaires dans l'application de l'article VI du TNP, qui prévoit explicitement que les Etats dotés d'armes nucléaires progressent sur la voie du désarmement nucléaire. Il devrait prendre une initiative à ce propos lors de la prochaine conférence d'examen de ce traité.

Le débat parlementaire devrait porter plutôt sur ce point que sur les moyens de contraindre le Conseil fédéral à signer le Tian qui nous isolerait dans une situation exposée.

# Une petite ville dans la montagne

Carte postale de Suisse...

Charlotte Robert - 04 septembre 2018 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/33632

Cet été, je me suis installée dans une bourgade de 5'000 habitants à 1'100 mètres d'altitude. J'ai choisi d'y passer mes vacances parce qu'ici je suis tout près de ma fille. Bien m'en a pris: il fait dix degrés de moins qu'en plaine!

Les fleurs sont en abondance j'avais oublié qu'à la montagne leurs couleurs sont quasiment phosphorescentes - et surtout d'une grande variété. Dans une petite plate-bande autour d'un signal routier, j'ai compté 12 espèces différentes! Et j'apprends que la commune n'emploie qu'un seul jardinier. Mais la créativité anime aussi les habitants et les arrangements sont très originaux, comme devant la pharmacie de la Dre Ibrahima Touré.

Deuxième surprise: pas une seule arcade commerciale vide. Le premier magasin que je rencontre sur mon chemin vend des jouets et expose plein de tourniquets sur le trottoir. Les quincailleries, tout un poème: l'une est bien rangée et vend aussi des peintures et de

la papeterie; l'autre, on ne peut pas y entrer parce qu'elle est remplie jusqu'au plafond d'outils et d'appareils ménagers entassés; la propriétaire reste à l'entrée et va vous chercher ce dont vous avez besoin. Plus loin un «hacker éthique» propose ses services dans sa vitrine. En montant un tout petit peu, on tombe sur les Magasins du Monde et sur l'une des deux merceries. Deux ferblanteries. deux merceries... pour 5'000 habitants.

Une troisième surprise: le cinéma. Tous les soirs le programme change, tous les films qui ont au moins trois étoiles y passent et il y a des soirées à thèmes avec deux films et un souper entre les deux. Un soir j'y ai rencontré une Parisienne qui vient passer l'été ici. Comme elle n'a pas de télévision dans son appartement, elle vient tous les soirs au cinéma et elle n'a pas peur de rentrer seule la nuit. La culture n'est pas en reste dans ce village: j'ai visité trois galeries, l'une consacrée aux artistes de la région, qui

l'animent. J'y ai découvert la peinture au fer à repasser -Turner aurait pu être intéressé - et le *glass fusing*.

Chapitre nourriture, bien sûr Coop et Migros sont présentes. Il y a plusieurs boulangeries, une épicerie portugaise où on peut acheter des soupes Knorr fabriquées à Lisbonne et un primeur qui vend des produits africains et asiatiques. Il y a aussi deux boucheries qui proposent les spécialités romandes. Sans oublier la laiterie qui vous offre une tomme vaudoise au lait de chèvre - pas terrible - mais aussi de la mozzarella de bufflonne locale.

On peut bien sûr s'approvisionner au magasin bio dont les services s'étendent jusqu'aux soins égyptoesséniens et au massage lomilomi. Et les bistrots ne manquent pas, très peu de pizzerias, mais un «Swisskebab». On les choisit en fonction de l'orientation du soleil.

Les magasins de vêtements, qui

ont été le plus touchés dans les villes, se déclinent différemment ici: le seul magasin de vêtements pour femmes a ouvert pendant mon séjour; deux autres vendent des habits de seconde main, l'un pour adultes et l'autre pour enfants. Ici les chiffonniers d'Emmaüs s'appellent la Caverne d'Alibaba.

Par contre, on ne trouve pas de magasin d'ordinateurs ni d'horlogerie-bijouterie ni de librairie.

J'ai l'impression d'être vraiment au 21e siècle, ou en tout cas dans 50 ans, quand on ne parlera plus de développement et de croissance et qu'on économisera au maximum les matières premières non renouvelables pour les générations futures. Mais qu'on ne s'y trompe pas, les habitants s'intéressent à ce qui se passe dans le monde. A la

gare, un charmant Arabe ou un Afghan parlant à peine trois mots de français vous offre tous les grands journaux français, allemands ou italiens, le *Financial Times* et le *New York Times* en plus.

J'ai voulu essayer de comprendre et j'ai demandé un entretien au chef de l'exécutif communal. Eh bien non: il ne pense pas que le niveau des loyers soit un facteur déterminant. Pour lui, si la population augmentait et que les loyers prenaient l'ascenseur, les ventes aussi augmenteraient. «Nous sommes des oubliés, comme les Québécois, et nous ne pouvons compter que sur nous.» «Solidarité oblige: on achète local» comme dit la directrice du cinéma.

Et cette solidarité s'étend aussi aux requérants d'asile. La commune s'était proposée il y a quelques années pour recevoir un centre d'accueil. Et on leur donne du travail pour autant

que cela ne soit pas en concurrence avec la population locale. Le 1er août, je les ai vus organiser la fête, installer le bar et la scène pour la fanfare. Au cinéma, ce sont eux qui contrôlent les billets. Il n'y a aucun problème m'a dit ma propriétaire. Mais l'UDC est bien implantée. Le bas niveau des loyers a aussi attiré beaucoup de bénéficiaires de l'aide sociale et notre petite ville est la quatrième en Suisse en termes de pourcentage de population pauvre.

Ce qui ne saute pas tout de suite aux yeux, c'est l'excellente infrastructure: un hôpital qui offre des soins dans toutes les spécialités, un EMS, une piscine, des terrains et des halles de sport, de hautes écoles techniques et très spécialisées. Le chef de l'exécutif rêve d'une université.

Quelle est cette <u>petite ville</u> avant-gardiste tout en ayant l'air rétro?

# **Expresso**

Les brèves de DP, à lire sur le site dans le Kiosque

## L'économiste le plus influent de Suisse travaille outre-Sarine

Inspirateur de l'économie du comportement, Ernst Fehr, professeur à l'Université de Zurich, vient d'être, pour la cinquième année consécutive, proclamé l'économiste le plus influent de Suisse, selon un classement international des pays germanophones dont la méthode d'établissement fait autorité. Les résultats détaillés paraissent dans la NZZ. Qui envoie les économistes romands et tessinois se mesurer à leurs collègues français et italiens censés ne pas les oublier. | Yvette Jaggi - 07.09.2018

Ce magazine est publié par <u>Domaine Public</u>, Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre <u>licence CC</u>: publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur <u>domainepublic.ch</u> pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un <u>don</u>.

#### Index des liens

#### Prestations complémentaires: malheur aux pauvres

https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a112

https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/2523/Reforme-des-PC\_Rapport-expl\_fr.pdf

https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a112a

https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a112

https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/2523/Reforme-des-PC\_Rapport-expl\_fr.pdf

https://www.efk.admin.ch/images/stories/efk\_dokumente/publikationen/\_bildung\_und\_soziales/sozialversic herung\_und\_altersvorsorge/16428/16428BE\_WiK\_f.pdf

### Après la sortie du fissile, la sortie du fossile

https://www.protection-climat.ch/

http://www.sia.ch/fr/themes/energie/modernisation-du-parc-immobilier-suisse/

https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a104a

https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/50151.pdf

https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis159t.html

https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/publications/publications-biodiversite/biodiversite/sitaet-schweiz-zustand-entwicklung.html

https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis473t.html

https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis471t.html

#### Armes nucléaires: le Conseil fédéral préfère la non-prolifération à l'interdiction

http://demirsonmez.blog.tdg.ch/archive/2017/12/09/m-jeremy-corbyn-recoit-le-prix-sean-macbride-pour-la-paix-20-288289.html

http://fr.icanw.org/

https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\_no=XXVI-9&chapter=26&clang=\_fr

https://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9\_sur\_la\_non-prolif%C3%A9ration\_des\_armes\_nucl%C3%A9aires

https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-71821.html

https://fr.wikipedia.org/wiki/Agence\_internationale\_de\_l%27%C3%A9nergie\_atomique

#### Une petite ville dans la montagne

http://sainte-croix.ch/

#### **Expresso**

https://www.nzz.ch/wirtschaft/diese-15-oekonomen-praegen-die-debatte-in-der-schweiz-ld.1413147